



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 48632

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rôle que devrait jouer l'enseignement secondaire des mathématiques, notamment dans le cadre du projet de réforme des collèges et des lycées. Moyen efficace de structuration du raisonnement, les mathématiques devraient faire partie intégrante de la formation générale de tous les élèves, qu'ils poursuivent un enseignement général, technique ou polytechnique, tout en tenant compte de la diversité de leurs orientations. Il l'interroge donc sur les mesures de prise en considération de ces exigences dans la réforme de l'enseignement secondaire.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale porte une attention toute spéciale à l'enseignement des sciences, et plus particulièrement à celui des mathématiques comme discipline fondamentale de la structuration de l'esprit des élèves, dans l'ensemble du système éducatif français. Les horaires impartis à cette discipline demeurent les plus importants, avec ceux consacrés à l'apprentissage du français, quelles que soient les filières. Dans le cadre de la réforme du lycée, l'élaboration des nouveaux programmes est confiée à un groupe technique disciplinaire (GTD), composé de professeurs agrégés exerçant en lycée ou en institut universitaire de formation des maîtres, de chercheurs universitaires, d'inspecteurs pédagogiques et présidé par Mme Claudine Robert, professeur des universités, chercheur à l'INRIA de Grenoble. Les objectifs et les contenus des différents programmes qu'ils ont rédigés peuvent être consultés dans les numéros hors série du Bulletin officiel de l'éducation nationale du 31 août 2000, et sur le site Internet du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) :

<http://www.cndp.fr/lycee/maths>. Ces programmes (programme de seconde, des classes de première des séries générales ES, L et S, de l'option de mathématiques rétablie pour la classe de première littéraire et aménagements des programmes des séries technologiques) ont reçu un accueil très favorable de la part du conseil national des programmes et ont fait l'objet de votes massivement positifs de la part des partenaires sociaux (notamment les fédérations de parents d'élèves et principaux syndicats enseignants) qui siègent à la commission spécialisée des lycées et au conseil supérieur de l'éducation. Le nouveau programme de seconde a fait l'objet, en 1999-2000, d'une expérimentation dont le bilan (que l'on trouvera également sur le site du CNDP) est globalement satisfaisant et les autres programmes feront l'objet d'une consultation nationale dès la prochaine rentrée scolaire. A cette occasion s'engagera une réflexion de fond sur l'enseignement des sciences dans le secondaire et sur la filière scientifique au lycée.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48632

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4082

Réponse publiée le : 2 octobre 2000, page 5627